

2023

Rapport annuel aux porteurs de titres

établi par le

comité d'examen indépendant

des

Fonds Marquest

(collectivement, les « Fonds »)

(dont la liste figure à la fin du présent rapport)

Le 15 mars 2024

Cher investisseur,

Au mois d'avril 2007, le gestionnaire alors en fonction a constitué, conformément au *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement* (le « Règlement 81-107 »), un comité d'examen indépendant (le « CEI ») pour les Fonds. Le CEI a toujours fonctionné conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables. Il est composé de trois personnes, qui sont toutes indépendantes des Fonds, du gestionnaire et de toutes les entités apparentées au gestionnaire.

Le CEI a le plaisir de publier son rapport annuel à l'intention des porteurs de titres des fonds pour la période allant du 1 janvier 2023 au 31 décembre 2023 (la « période visée par le rapport »). Au cours de cette période, le CEI s'est réuni à cinq occasions.

Mandat du CEI

Conformément au Règlement 81-107, le mandat du CEI est d'évaluer les conflits d'intérêts auxquels le gestionnaire pourrait être exposé dans le cadre de la gestion des Fonds et de formuler des recommandations à cet égard. Conformément au Règlement 81-107, le gestionnaire sera tenu de repérer les conflits d'intérêts éventuels inhérents à la gestion des Fonds, d'établir des politiques et des procédures écrites qui lui permettront de gérer ces conflits et de demander l'avis du CEI relativement à ces politiques et à ces procédures écrites.

Si un conflit d'intérêts survient, le gestionnaire devra présenter au CEI, aux fins d'examen, la démarche et les mesures qu'il propose relativement à ce conflit. Bien que certaines questions doivent être approuvées par le CEI, dans la plupart des cas, le CEI fera savoir au gestionnaire si, à son avis, la démarche et les mesures proposées fournissent une solution équitable et raisonnable pour les Fonds. En ce qui a trait aux conflits d'intérêts récurrents, le CEI pourra donner au gestionnaire des directives permanentes qui lui permettront de traiter certaines questions sans solliciter chaque fois l'approbation du CEI, à condition que le gestionnaire respecte les directives permanentes.

Le CEI est habilité à représenter les intérêts des Fonds relativement à toute question à l'égard de laquelle le gestionnaire a déclaré un conflit d'intérêts. Dans de tels cas, il s'assure que les mesures proposées par le gestionnaire sont équitables et raisonnables pour les Fonds.

Composition du CEI

Le tableau suivant présente le nom et l'occupation principale des membres du CEI.

Nom et lieu de résidence	Occupation	Durée du mandat	Membre d'autres CEI
Président : John R. Anderson Toronto (Ontario)	Administrateur indépendant	Nommé le 28 avril 2011 Mandat d'une durée de trois ans débutant le 28 avril 2011, qui a été reconduit pour des mandats successifs de un an jusqu'au 31 mars 2024.	Groupe de fonds Arrow Capital Management Inc. depuis octobre 2013
Jeremy Zuker Toronto (Ontario)	Administrateur indépendant	Nommé le 28 avril 2011 Mandat d'une durée de trois ans débutant le 28 avril 2011, qui a été reconduit pour des mandats successifs d'un an jusqu'au 31 mars 2024.	Aucun
Terence Lui Toronto (Ontario)	Administrateur indépendant	Nommé le 9 avril 2021 Mandat d'une durée de trois ans débutant le 9 avril 2021. qui a été reconduit pour des mandats successifs d'un an jusqu'au 31 mars 2024.	Aucun

Rémunération et indemnisation

Analyse de la rémunération

Au moins une fois par an, le CEI passe en revue sa rémunération en prenant en compte les facteurs suivants :

- la nature et la portée des tâches de chaque membre du CEI, notamment le temps et l'énergie que l'on prévoit que chaque membre consacrerà à ces tâches;
- le nombre de réunions obligatoires du CEI, y compris les réunions spéciales convoquées pour étudier les conflits d'intérêts qui sont portés à l'attention du comité;
- les pratiques exemplaires, notamment en ce qui a trait à la rémunération moyenne attribuée aux membres de CEI au sein du secteur et aux études à ce sujet;
- la complexité des conflits d'intérêts qui sont portés à l'attention du CEI.

Rémunération des membres

Les membres du CEI ont touché une rémunération globale de 33 000 \$ pour la période allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Indemnisations accordées

Conformément au Règlement 81-107, les Fonds et le gestionnaire ont offert une indemnisation contractuelle à chaque membre du CEI. Au cours de la période visée par le rapport, ni les Fonds ni le gestionnaire n'ont fait de paiement aux membres du CEI aux termes de cette clause d'indemnisation.

Divulgateion des participations des membres du CEI

Au 31 décembre 2023, aucun membre du CEI n'était propriétaire véritable, directement ou indirectement, de ce qui suit :

- de parts d'aucun des Fonds;
- d'une participation avec le gestionnaire;
- d'une participation dans une personne physique ou morale qui fournit des services au gestionnaire ou aux Fonds.

Recommandations et approbations

Au cours de cette période, le gestionnaire s'est appuyé sur les directives permanentes en ce qui a trait à l'achat de titres pour certains Fonds dans le cadre d'une distribution si le gestionnaire ou un membre de son groupe recevait des honoraires à titre de membre du groupe vendeur. Les directives permanentes en cause exigent du gestionnaire qu'il agisse conformément aux politiques en matière de conflit d'intérêts applicables, qu'il produise ponctuellement un rapport relatif à son respect de la politique et qu'il fournisse en temps utile des avis relativement à tout manquement important à la politique.

Le 31 mars 2023, les mandats des membres du CEI ont été reconduits d'une année, soit jusqu'au 31 mars 2024.

Fonds visés par le CEI pendant la période visée par le rapport

Fonds communs de placement Marquest Inc., qui sont composés des fonds suivants :

FONDS COMMUNS DE PLACEMENT MARQUEST INC. – Fonds De La Série Explorer

FONDS COMMUNS DE PLACEMENT MARQUEST INC. – Fonds Flex Dividend & Income Growth™ Series

Sociétés en commandite commanditées par Marquest

Société en commandite super accréditive ressources minières Marquest Québec 2022-I

Société en commandite super accréditive ressources minières Marquest Québec 2022-II

Société en commandite super accréditive ressources minières Marquest Avantage 2023

Société en commandite super accréditive ressources minières Marquest Québec 2023-I

Société en commandite super accréditive ressources minières Marquest Québec 2023-II

Société en commandite super accréditive minéraux critiques Marquest 2023

Le présent rapport peut être consulté sur le site Web du gestionnaire, à l'adresse <http://www.marquest.ca>.

Il est également possible de s'en procurer un exemplaire gratuit sur demande adressée à Fonds Marquest, au 1-888-964-3533, ou encore par courriel, à l'adresse clientservices@marquest.ca. On peut retrouver le présent document ainsi que d'autres renseignements sur les Fonds Marquest à l'adresse www.sedar.com.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes meilleures salutations.

***(signé)* « John R. Anderson »**

John R. Anderson
Président du comité d'examen indépendant



2023
Annual Report to Security Holders
by the
Independent Review Committee
of the
Marquest Funds (collectively, the “Funds”)
(as listed at the end of this report)

March 15, 2024

Dear Investor,

In accordance with National Instrument 81-107 “Independent Review Committee for Investment Funds” (“NI 81-107”), an Independent Review Committee (“IRC”) was established for the Funds in April 2007 by its Manager at that time. Since that time the IRC has functioned in accordance with the applicable securities laws. It is composed of three individuals, each of whom is independent of the Funds, the Manager and each entity related to the Manager.

The IRC is pleased to publish its annual report for you, the funds’ security holders, covering the period from January 1, 2023 to December 31, 2023 (the “Reporting Period”). The IRC met five times during the reporting period.

Mandate of the IRC

In accordance with NI 81-107, the mandate of the IRC is to consider and provide recommendations to the Manager on conflicts of interest to which the Manager may be subject when managing the Funds. The Manager is required under NI 81-107 to identify potential conflicts of interest inherent in its management of the Funds, develop written policies and procedures guiding its management of those conflicts and request input from the IRC on those written policies and procedures.

When a conflict matter arises, the Manager must refer its proposed course of action in respect of such conflict to the IRC for its review. While certain matters require the IRC’s prior approval, in most cases the IRC will provide a recommendation to the Manager as to whether, in the opinion of the IRC, the Manager’s proposed action provides a fair and reasonable result for the Funds. For recurring conflict of interest matters, the IRC can provide the Manager with Standing Instructions (“SIs”) that enable the Manager to proceed with certain matters without having to refer them to the IRC each time for approval, providing the Manager deals with the conflicts in accordance with the SIs.

The IRC is empowered to represent the best interest of the Funds in any matter where the Manager has referred a conflict of interest matter to it. In those cases, it has sought to ensure that the Manager’s proposed course of action represents a fair and reasonable result for the Funds.

Composition of the IRC

The members of the IRC, and their principal occupations, were as follows:

Name & Municipality of Residence	Occupation	Term of Office	Additional IRC memberships
Chair: John R. Anderson, Toronto, ON	Independent Director	Appointed: April 28, 2011 Term: three years commencing April 28, 2011- extended for successive 1 year terms to March 31, 2025	Arrow Capital Management Inc. Group of Funds since October, 2013
Jeremy Zuker, Toronto, ON	Independent Director	Appointed: April 28, 2011 Term: three years commencing April 28, 2011- extended for successive 1 year terms to March 31, 2025	None
Terence Lui, Toronto, ON	Independent Director	Appointed: April 9, 2021 Term: three years commencing April 9, 2021.- extended for successive 1 year to March 31, 2025	None

Compensation and Indemnification

Review of Compensation

At least annually, the IRC reviews its compensation giving consideration to the following:

- the nature and extent of the workload of each member of the IRC, including the commitment of time and energy expected from each member;
- the number of meetings required by the IRC including special meetings to consider conflict issues brought to the committee;
- best practices, including industry averages and surveys on IRC compensation; and
- the complexity of the conflict issues brought to the IRC.

Members' Fees

In aggregate, the IRC members were paid \$33,000 for the period of January 1, 2023 to December 31, 2023.

Indemnities Granted

The Funds and the Manager have provided each IRC Member with a contractual indemnity in keeping with NI 81-107. No payments were paid to the IRC Members pursuant to this indemnity by the Funds or the Manager during the Reporting Period.

Disclosure of IRC Members' Holdings

As at December 31, 2023, the IRC Members did not beneficially own, directly or indirectly:

- any units in any of the Funds;
- any interests in the Manager; or
- any interests in a company or person that provides services to the Manager or any Fund.

Recommendations and Approvals

During this period the Manager relied on SI's to purchase securities for certain of the Funds pursuant to a distribution where the Manager or an affiliate received fees as part of the selling group. This SI requires the manager to act in accordance with the applicable conflict of interest policy, make periodic reports of its adherence to the policy and provide timely notifications of any material breaches to the policy.

On March 31, 2023, the terms of both IRC members were extended by one year and will now expire on March 31, 2024.



Funds served by the IRC during the Reporting Period

Marquest Mutual Funds Inc., consists of:

MARQUEST MUTUAL FUNDS INC. - Explorer Series Fund

MARQUEST MUTUAL FUNDS INC. - Flex Dividend and Income Growth™ Series Fund

Limited Partnerships Sponsored by Marquest:

Marquest Mining Quebec 2022-I Super Flow-Through Limited Partnership

Marquest Mining Quebec 2022-II Super Flow-Through Limited Partnership

Marquest Advantaged Mining 2023 Super Flow-Through Limited Partnership

Marquest Mining Quebec 2023-I Super Flow-Through Limited Partnership

Marquest Mining Quebec 2023-II Super Flow-Through Limited Partnership

Marquest Critical Minerals 2023 Super Flow-Through Limited Partnership

This report is available on the Manager's website at <http://www.marquest.ca> or you may request a copy, at no cost to you, by contacting the Marquest Funds at 1 (888) 964 3533 or by email to the Marquest Funds at clientservices@marquest.ca. This document and other information about the Marquest Funds are available on www.sedar.com.

Yours very truly,

(Signed) "John R. Anderson"

John R. Anderson

Chair – Independent Review Committee